

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131129-2013\_A210-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2013  
Date de réception préfecture : 06/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A210**

**OBJET : Agriculture et Forêt - Attribution de subventions à la société du Canal de Provence pour la réalisation d'extensions de réseaux hydrauliques sur les communes d'Aix-en-Provence, Meyreuil et Meyrargues**

Le 29 novembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BERNARD Christine – BORDET André – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTI Régis – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RIVORY Olivia – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIELLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette – GOUIRAND Daniel suppléé par CHAINE Dominique – GUINIERI Frédéric suppléé par ODERMATH Eric – JAUME Emmanuelle suppléée par LUVERA Georges – MALLETT Raymond suppléé par MAUNIER André – MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne – PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** ALBERT Guy donne pouvoir à LONG Danielle – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à ARNAUD Christian – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise – BOULAN Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy – CLAVEL Caroline donne pouvoir à GRANIER Michel – DEMENGE Jean donne pouvoir à BURLE Christian – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – JOUVE Mireille donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – LAFON Henri donne pouvoir à BUCCI Dominique – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à PIERRON Liliane – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à DESCLOUX Odette – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à DEVESA Brigitte – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – ROUARD Alain donne pouvoir à VILLEVIELLE Robert – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri – SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à GERACI Gérard

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile – BONFILLON Jean – BRAMI Héliot – BRUNET Danièle – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CONTE Marie-Ange – DECARA Yannick – DILLINGER Laurent – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUINDE André – JOISSAINS Sophie – LOUIT Christian – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – PORTE Henri-Michel – ROUGIER Jacques – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance :** RIVORY Olivia

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2013**

Rapporteur : Christian BURLE

**Thématique : Agriculture et Forêt**

**Objet : Attribution de subventions à la société du Canal de Provence pour la réalisation d'extensions de réseaux hydrauliques sur les communes d'Aix-en-Provence, Meyreuil et Meyrargues**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Chaque année et en réponse à de nombreuses demandes des communes et du monde agricole, la Société du Canal de Provence réalise des extensions hydrauliques sur des secteurs agricoles non équipés. L'objectif est de favoriser le maintien ou le développement de l'activité agricole, grâce à la possibilité d'irriguer les cultures. La Société du Canal de Provence sollicite la CPA pour une subvention de 154 000 euros concernant trois opérations sur les communes d'Aix-en-Provence « Pontier », Meyreuil « La Saurine » et Meyrargues « Baudes Vallon du Pin » pour permettre l'irrigation de 248 hectares agricoles.

**Exposé des motifs :**

Les extensions hydrauliques s'intègrent dans les réseaux existants, qu'elles complètent pour la partie agricole des communes qui n'étaient pas encore équipées par les réseaux de la Société du Canal de Provence.

## Extension « Aix-en-Provence - Pontier »

### Les besoins d'irrigation agricole : 200 ha

Afin de confirmer les besoins, ainsi que leur localisation, une enquête préalable a été conduite à l'automne 2010 par la SCP, le périmètre étudié s'étendant au total sur 367 ha, soit 300 ha si l'on en retire les parcelles boisées.

Près de 80 propriétaires et/ou agriculteurs ont répondu, répartis comme suit:

- pour ce qui est des exploitations agricoles : souhait d'irriguer environ **200 ha** (160 ha de grandes cultures et 40 ha en vignes, oliveraies, truffiers, fruitiers).
- Pour le reste : des parcelles plus morcelées, des propriétés de non agriculteurs mais qui, pour la plupart, pratiquent des cultures (oliviers, etc.).

Les résultats de cette étude se sont avérés très favorables, les agriculteurs étant particulièrement dynamiques et motivés.

Cette extension va se traduire par la pose de 6,5 km de conduites, dont le diamètre varie du 50 au 300 mm.

L'essentiel des tracés se fait en bord des parcelles agricoles.

- Le plan de financement prévisionnel de l'investissement est le suivant :

Région	195 900 €
Conseil Général 13	195 900 €
CPA	65 300 €
Autofinancement SCP	195 900 €
<b>Total</b>	<b>653 000 € HT</b>

## Extension « Meyreuil - La Saurine »

### Les besoins d'irrigation agricole : 8 ha

L'extension proprement dite va permettre d'équiper un secteur encore non aménagé : il s'agit de rajouter au réseau existant, environ 1,2 km de conduite afin d'assurer des dessertes du niveau du Château de La Saurine et de deux exploitations agricoles :

- la propriété Rastouin (3 ha d'oliviers et 2 ha de vignes AOC Palette)
- la propriété Hermelan (3 ha de vignes AOC)

La surface équipée totale est de l'ordre d'une dizaine d'hectares, dont **8 ha** de parcelles agricoles.

La commune de Meyreuil a été consultée et a confirmé sa volonté de préserver durablement la vocation agricole de cette zone.

- Le plan de financement prévisionnel de l'investissement est le suivant :

• Région	27 600 €
• Conseil Général 13	27 600 €
• CPA	9 200 €
• Autofinancement SCP	27 600 €
<b>Total</b>	<b>92 000 € HT</b>

## Extension « Meyrargues – Baudes Vallon du Pin »

### Les besoins d'irrigation agricole : 40 ha

Les hypothèses de besoins en eau sont basées d'une part sur le résultat d'enquêtes faites par la SCP sur le territoire concerné et d'autre part sur une étude de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Ainsi, plusieurs secteurs agricoles ont été considérés :

- Lafoux/Le Grand Vallat, le long de la voie ferrée. Les cultures actuelles sont des cultures fourragères. Un potentiel irrigable de 21 ha dont 15 ha déjà en culture a été identifié.
- Baude, actuellement non cultivé. Ce secteur se prêterait bien à de la vigne, des plantes aromatiques, des cultures fourragères. Un potentiel de 7 ha a été identifié. Mais la nécessité d'une animation foncière apparaît, afin de favoriser le retour vers de véritables projets agricoles.
- Baude Nord, actuellement peu cultivé là aussi, un potentiel irrigable de 6 à 7 ha a été identifié.
- Le Domaine de la Demoiselle souhaite un 2<sup>ème</sup> accès au réseau SCP par le quartier Baude qui se situe en limite Nord du Domaine, d'une capacité de 50 m<sup>3</sup>/h.

De plus, sur le quartier de petit Baury, qui serait traversé pour aller desservir les nouveaux secteurs agricoles : 3 bornes de 7,5 m<sup>3</sup>/h ont été demandées par les agriculteurs.

Soit au total une surface équipée agricole de l'ordre de **40 ha** avec la pose de 2,3 km de conduites dont le diamètre varie de 75 à 150 mm.

- Le plan de financement prévisionnel de l'investissement est le suivant :

• Région	238 500 €
• Conseil Général 13	238 500 €
• CPA	79 500 €
• Commune de Meyrargues	79 500 €
• Autofinancement SCP	159 000 €
<b>Total</b>	<b>795 000 € HT</b>

La Région et le Conseil Général ont accordé les subventions demandées pour les trois opérations, la commune de Meyrargues a accordé la subvention demandée pour le projet sur sa commune.

La participation des partenaires financiers est acquise et représente au minimum 60% du financement des projets, la CPA contribue au maximum à 10 % de l'investissement.

## **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2012\_A172 du Conseil communautaire du 25 octobre 2012 définissant le cadre d'intervention de la C.P.A. lors de la mise en œuvre de projets hydrauliques ;

VU l'avis de la Commission Développement Economique et Emploi – Agriculture en date du 8 octobre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 7 novembre 2013 ;

## **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation financière de la CPA à hauteur de 154 000 euros HT pour la réalisation des extensions des réseaux hydrauliques sur les communes d'Aix-en-Provence, Meyreuil et Meyrargues ;
- **APPROUVER** la convention avec la Société du Canal de Provence ci-jointe ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront à prélever sur le budget 2013 sur la section investissement sur la ligne budgétaire 14481 qui représente les disponibilités nécessaires.

**CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
D'INVESTISSEMENTS 2013 DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE**

**ENTRE :**

**La Communauté du Pays d'Aix**, sise HOTEL de BOADES – 8 Place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1 - Téléphone : 04.42.93.85.85 - Télécopie : 04.42.93.85.86  
Représentée par le Président, **Maryse JOISSAINS MASINI**,

**D'une part,**

**ET**

**La Société du Canal de Provence**, ci après désignée SCP, siégeant au Tholonet – CS 70064 – 13182 AIX EN PROVENCE Cedex 5.  
Représenté par le Directeur Général, **Bruno VERGOBBI**,

**D'autre part,**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet l'attribution d'un concours financier de la Communauté du Pays d'Aix, pour la réalisation du programme d'investissement suivant :

- Extensions hydrauliques SCP desservant des zones agricoles :
  - o MEYREUIL « La Saurine »,
  - o AIX-EN-PROVENCE « Pontier »
  - o MEYRARGUES « Vallon du Pin »

**ARTICLE 2 : Montant de l'aide accordée :**

- 154 000 € pour les extensions agricoles détaillées à l'article 1

**ARTICLE 3 : Conditions de versement :**

Le montant de l'aide sera versé en deux temps : un premier acompte de 50% du montant total de la subvention sur présentation d'une déclaration de début de travaux et justificatifs des dépenses, le solde au vu d'un certificat établi par le Directeur Général de la SCP ou son représentant attestant la réalité des investissements.

**ARTICLE 4 : Information**

La SCP s'engage à faire apparaître et faire connaître le soutien accordé par la Communauté du Pays d'Aix sur tous ses supports de communication.

**ARTICLE 5 : Durée**

L'aide financière de la Communauté du Pays d'Aix allouée dans le cadre de la présente convention, sera annulée de plein droit si aucun justificatif n'est transmis dans un délai de 2 ans après la date de notification.

Le délai de 2 ans peut être prolongé d'une année supplémentaire, au cas où 50% du projet aurait été exécuté dans les deux années suivant celle de la notification de la présente subvention.

**ARTICLE 6 : Contrôle**

Conformément à la loi, la SCP s'engage à faciliter tout contrôle des représentants de la Communauté du Pays d'Aix sur l'emploi de la subvention accordée, notamment par l'accès aux documents comptables, bancaires et administratifs.

**ARTICLE 7 : Notification et résiliation**

La Communauté du Pays d'Aix notifiera à la SCP la présente convention signée.

Elle pourra être dénoncée par la Communauté du Pays d'Aix en cas de non respect des obligations mises à la charge du bénéficiaire et le remboursement de l'aide accordée pourra être demandé.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_/\_\_/\_\_\_\_ en deux exemplaires originaux.

Le Directeur Général de la Société du Canal de Provence	Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
<b>Bruno VERGOBBI</b>	<b>Maryse JOISSAINS MASINI</b>

**OBJET : Agriculture et Forêt - Attribution de subventions à la société du Canal de Provence pour la réalisation d'extensions de réseaux hydrauliques sur les communes d'Aix-en-Provence, Meyreuil et Meyrargues**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	121
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61
Pour	121
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

05 DEC. 2013